

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 22 août 2020, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

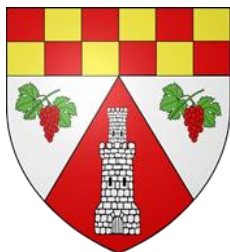
## ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative budgétaire pour les équipements numériques école
2. Modification de la délibération des délégations des adjoints
3. Travaux RD48, renforcement de ligne électrique
4. Installation d'un défibrillateur
5. Tarif cantine
6. Recensement 2021 de la population
7. Enquête publique
8. Demandes de subventions par les associations villageoises
9. Programme de réfection des chemins communaux
10. Réparation de l'escalier extérieur de l'école
11. Décision modificative pour la mise aux normes de l'escalier école
12. Référent agricole

## QUESTIONS DIVERSES

Courriers API  
Organisation du marché  
Courrier particulier  
Logements communaux

	Présent	Heure d'arrivée	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY	✓				
Daisy CHABAUD	✓				
Samuel GATINOIS	✓				
Jean LEVEZAC	✓				
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Stéphane ROBART			✓	Valérie QUINET	
Catherine SAUTEREAU			✓	Aurélia NUÑEZ-ORTIN	
Annie SAUVAT	✓				
Sandra VALENTIN	✓				



## COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

Présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean LEVÉZAC est désigné pour remplir cette fonction.

Trois points sont rajoutés à l'ordre du jour – la modification du budget 2020 au titre des équipements de l'école, la modification du budget 2020 au titre des travaux de l'école, la désignation d'un référent agricole au sein du Conseil Municipal, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres votants.

### **27-08-2020/DM1 – Décision modificative budgétaire**

Afin de couvrir les dépenses relatives aux frais de publicité du groupement d'achat pour les équipements numériques de l'école, Madame le Maire propose le virement de crédits de 76,69 € depuis l'article 020, Dépenses imprévues, vers l'article 2188-142.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire susvisée.

### **27-08-2020/33 – Modification de la délibération des délégations des adjoints**

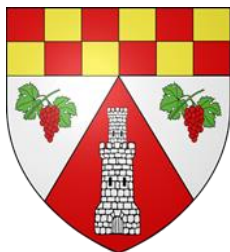
Par délibération du 25-05-2020/17, ont été désignés comme 1<sup>er</sup> adjoint Jean LEVEZAC, 2<sup>e</sup> adjoint Daniel AUDEBERT et 3<sup>e</sup> adjoint Boris BOY. A la demande du Sous-Préfet, pour validité au contrôle de légalité, Madame le maire propose un ordre de priorité entre les trois adjoints. Le second ne pourra agir qu'en cas d'absence ou d'empêchement du premier, et le troisième qu'en cas d'absence ou d'empêchement du premier adjoint et du deuxième adjoint.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la priorisation des adjoints.

### **27-08-2020/34 – Travaux RD48 - Renforcement de ligne électrique**

Par courrier du 30 juin 2020 le SIEG informe Madame le Maire de la nécessité pour ENEDIS de renforcer la ligne basse tension implantée sur la RD48 en traversée du bourg. Le SIEG prévoit un enfouissement de la ligne basse tension sur une portion de la voie et interpelle Madame le Maire sur la possibilité d'enfouir l'intégralité des réseaux secs (éclairage public et télécom) lors de cette opération, avec une partie à charge de la commune.

Présentation ainsi faite du projet au Conseil Municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal autorise le SIEG à réaliser les études de détails pour l'enfouissement de l'intégralité réseaux secs selon le zonage arrêté par le Conseil Municipal et dont les travaux seront conditionnés à l'obtention des subventions.



## COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

### **27-08-2020/35 – Installation d'un défibrillateur**

Afin de répondre à la mission de sécurité publique lui incombant, le Conseil Municipal décide d'équiper la commune d'un défibrillateur automatique externe. Les entreprises A COEUR VAILLANT et DEFIBRIL ont été consultées et ont transmis toutes deux un devis pour une location longue durée incluant la fourniture et pose de l'équipement, la formation à son utilisation et la maintenance.

- A CŒUR VAILLANT : 60 €/mois durant 48 mois puis 30€/mois durant 48 mois
- DEFIBRIL : 50 €/mois durant 60 mois puis 50€/mois durant 60 mois

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise « A Cœur Vaillant ».

### **27-08-2020/36 – Tarif cantine**

Par courrier du 15 juin 2020, l'entreprise SOGIREST, prestataire pour la restauration de l'école, informe Madame le Maire de l'augmentation de 2,53% du prix du repas. Ce dernier passant de 3,165 € à 3,245€. Madame le Maire propose d'ajuster le tarif de la cantine à charge des familles en ce sens. Ce dernier passant de 3,45€ à 3,53€. Il est rappelé que le delta entre le prix d'achat et de vente d'un repas couvre une part minimale des frais liés au service de restauration de l'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la proposition de porter le tarif d'un repas à la cantine de l'école à 3,53€, à charge des familles.

### **27-08-2020/37 – Recensement 2021 de la population**

Madame le Maire rappelle l'obligation de désigner un coordonnateur communal au sein du Conseil Municipal afin d'encadrer l'agent recenseur et de créer un poste d'agent recenseur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal désigne Valérie QUINET comme coordonnateur communal et valide la création d'un poste d'agent recenseur en prévision du recensement de la population prévu sur le premier trimestre 2021.

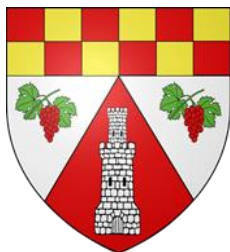
### **27-08-2020/38 – Enquête publique**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les demandes reçues de plusieurs particuliers souhaitant acquérir du foncier non bâti appartenant à la commune. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique doit être lancée pour donner suite à ces demandes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte le lancement d'une enquête publique préalable à toute cession de foncier non bâti appartenant à la commune.

### **27-08-2020/39 – Demandes de subventions par les associations villageoises**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues d'associations boudigandes à savoir le Comité des Fêtes et les Amis de l'Eglise de Saint-Loup. Madame le Maire propose de soutenir chacune des associations à hauteur de 150€ au titre de l'année 2020.



## COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 150€ au Comité des Fêtes et de 150€ aux Amis de l'Eglise de Saint-Loup.

### **27-08-2020/40 – Programme de réfection des chemins communaux**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que des devis sont en cours d'élaboration pour réaliser des travaux en plusieurs points des chemins communaux.

En l'absence des devis et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal reporte la délibération à un conseil ultérieur.

### **27-08-2020/41 – Réparation de l'escalier extérieur de l'école**

Madame le Maire informe que dans le cadre de la création d'une seconde issue de secours au droit de l'escalier extérieur de l'ancienne école une mise aux normes des rampes est nécessaire. A ce titre, les entreprises LA FORGE DE TARANIS et CLAUDEPIERRE ont été consultées pour établir un devis de mise aux normes.

- LA FORGE DE TARANIS : 7510 €
- CLAUDEPIERRE : 4069,92 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal retient l'entreprise CLAUDEPIERRE pour la réalisation des travaux de mise aux normes des rampes de l'escalier de l'école.

### **27-08-2020/DM2– Décision modificative budgétaire**

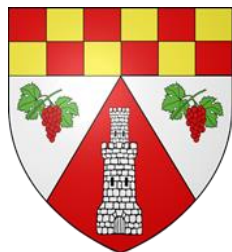
Afin de couvrir les dépenses relatives à la mise aux normes de l'escalier de l'école, Madame le Maire propose le virement de crédits de 2000 € depuis l'article 020-Dépenses imprévues vers l'article 2313-120-Bâtiments communaux Ecole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire susvisée.

### **27-08-2020/42 – Référent agricole**

Madame le Maire informe de la nécessité de désigner un référent agricole au sein de l'animation foncière agricole mise en place par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal désigne Samuel GATINOIS comme référent agricole.

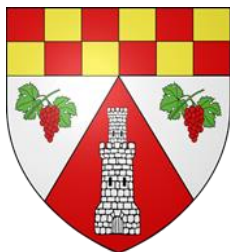


## COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

### Questions diverses

- Courriers API : suite au courrier de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire en date du 27 juillet 2020, demandant à Madame le Maire de se positionner sur la gestion du périscolaire et après consultation des autres maires du RPI, il est décidé que l'API conserverait la gestion du périscolaire.
- Organisation du marché : le Conseil Municipal décide de mettre fin au marché estival le vendredi 3 septembre 2020. Le préau est mis à la disposition des producteurs souhaitant proposer de la vente en précommande. Le marché reprendra au printemps 2021. La vente ambulante de pizzas se poursuivra les vendredis à partir de 18h place de la Mairie.
- Courriers de particuliers.
- Logements communaux : le sujet sera discuté lors du prochain conseil municipal.
- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 9 octobre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.



MAIRIE DE BOUDES

**COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AOUT 2020**